



FACTURE ELECTRONIQUE

Note du 29.03.2023

Retour sur la journée nationale de la Facture Electronique & précisions sur les avantages de la FE, les groupes de sociétés et les critères d'appréciation de la taille des entreprises.





1. La journée de la Facture Electronique

Afin de vous accompagner dans cette démarche le Groupe est en veille permanente.

Le 14/03 dernier s'est tenue au Palais Brongniart à Paris la « journée de la Facture Electronique » organisée par le FNFE*.

Rassemblant plus de 900 participants et 70 partenaires, cette journée a permis un tour d'horizon 360° rythmé par des échanges qualitatifs et des interventions pertinentes.

**Forum National de la Facture Electronique*

2. Connaissez-vous les atouts de la Facture Electronique ?

La Facture Electronique ou dématérialisée présente plusieurs avantages :

- ❖ Une économie financière de 50% à 75% par rapport à un traitement papier ;
- ❖ Une réduction du coût de traitement d'environ 30% ;
- ❖ Une optimisation du temps de travail ;
- ❖ Une diminution des litiges potentiels ;
- ❖ Une diminution des délais de paiement.

→ À terme, les informations recueillies permettront le pré-remplissage des déclarations de TVA. Cela vous apportera de la simplification, car vous n'aurez plus qu'à corriger vos déclarations.

3. Qu'en est-il pour les groupes de sociétés ?

Si vous faites partie d'un groupe de sociétés, intégré fiscalement ou non, la notion d'entreprise retenue est celle de l'unité légale : une unité légale est identifiée par son numéro SIREN 2.

Si vous êtes une association à but non lucratif et que vous n'êtes pas soumise à la TVA, alors vous n'avez pas l'obligation d'émettre ni de recevoir des factures électroniques.

4. Précisions sur les critères d'appréciation de la taille des entreprises

La taille de l'entreprise est appréciée selon trois critères :

Dans le cadre de la réforme, la taille s'apprécie au niveau :

- De chaque personne juridique au 30 juin 2023
- Sur la base du dernier exercice clos avant cette date
- En l'absence d'un tel exercice, sur celle du premier exercice clos à compter de cette date

Nous sommes en veille active pour "vous accompagner durablement" dans la mise en œuvre de la Facture Electronique.